

Note de présentation du compte administratif 2021

Commune de Lias d'Armagnac

L'article L 213-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera affichée à l'extérieur de la Mairie.

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif fait apparaître un résultat global de 521 007.94 euros :

- Investissement : - 35 217.96 €
- Fonctionnement : 556 225.90 €

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2021	78 664.43 €	116 657.03 €
Recettes 2021	3 243.02 €	165 680.01 €
Résultat 2021	- 75 421.41 €	49 022.98 €
Résultat reporté	40 203.45 €	507 202.92 €
Résultat global	- 35 217.96 €	556 225.90 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

a. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location du foyer, des logements communaux), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Il existe trois principaux types des recettes pour une commune :

- La fiscalité
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Fiscalité communale : La Municipalité n'a pas augmenté les impôts locaux depuis 2016.

Dotations versées par l'Etat : les dotations représentent 46.2 % des recettes de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement en 2021 représentent 163 880.01 €.

	Budget	Réalisé
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	340,00 €	1 019.96 €
73 - Impôts et taxes	68 086.00 €	75 269.34 €
74 - Dotations et participations	79 226.00 €	76 512.75 €
75 - Autres produits de gestion courante	11 000,00 €	10 418.70 €
76 - Produits financiers	0 €	6.53 €
77 - Produits exceptionnels	100,00 €	652.73 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	507 202.92 €	507 202.92 €
Total recettes réelles	158 752.00 €	163 880.01 €
Total recettes d'ordre	5 000 €	1 800.00 €
Total recettes de fonctionnement	670 954.92 €	672 882.93 €

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les redevances d'occupation du domaine public et les ventes de concessions dans les cimetières.

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (60 394 €).

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Chapitre 75 : concerne l'encaissement des locations

b. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2021 sont de 116 657.03 €.

	Budget	Réalisé
011 - Charges à caractère général	264 685.91 €	35 578.87 €
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	68 402 €	17 147.86 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	177 283.34 €	13 244.52 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	16 000.00 €	6 186.49 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	42 500.00 €	28 782.73 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 000.00 €	70.66 €
64 - CHARGES DE PERSONNEL	40 500.00 €	28 712.07 €
014 - Atténuations de produits	6 336.00 €	6 336.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	70 997.46 €	39 751.51 €
66 - Charges financières	3 700.00 €	3 107.92 €
67 - Charges exceptionnelles	8 000.00 €	0.00 €
022 - Dépenses imprévues	4 000.00 €	0.00 €
Total dépenses réelles	400 719.37 €	114 557.03 €
Total dépenses d'ordre	270 235.55 €	2 100.00 €
Total dépenses de fonctionnement	670 954.92 €	116 657.03 €

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance, etc.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante. Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus pour 20 182.80 €, les subventions de fonctionnement aux associations pour 4 050.00 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux.

En recettes : deux types de recettes coexistent :

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement),
- Les subventions d'investissement perçus en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public).

a. Les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- Le fonds de compensation de TVA 2018 : 982 €
- La taxe d'aménagement pour : 161.02 €

b. Les dépenses d'investissement

En 2021, la commune a misé sur l'avenir en investissant dans un nouvel espace avec pour objectif de redynamiser le village. Des frais ont également été engagés pour rénover et embellir les bâtiments publics : salle du conseil, local technique municipal, renouvellement de matériel. Les dépenses d'investissement concernent :

- L'achat du terrain et du hangar de M. Dalies : 51 664.85 €
- Le remplacement des panneaux d'affichage extérieur de la mairie : 781.08 €
- L'aménagement extérieur du local technique communal : 1 801.08 €
- La rénovation de la salle du conseil (peinture et remplacement des fenêtres) : 3 512.25 €
- L'achat d'un vidéoprojecteur : 522 €
- Le remplacement de la tondeuse auto-portée : 3 300 €

A ces dépenses vient s'ajouter le remboursement du capital des emprunts.

CONCLUSION

La poursuite des projets se maintient, tout en sachant qu'il faut rester vigilant, en raison d'un contexte contraint et incertain des financements publics.

Les incertitudes qui pèsent sur certaines dotations, qui représentent pourtant une part non négligeable dans les recettes de fonctionnement du budget communal (impact de la réforme de la DGF)

L'évolution du rôle de l'intercommunalité : les communes sont de plus en plus incitées financièrement à réaliser des transferts de compétence.